



**COMITE DU JURA**  
**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL**



**REUNION DU COMITE DIRECTEUR**

**Le 5 juillet 2018 à 18h30.**

**Au Chalet du club de Mont sous Vaudrey**

**Présents :**

Melle Emilie MARAUX.

Mmes Françoise GAUTHIER, Yvette OUTREY et Stéphanie ZERBINI.

MM. Dominique BACHELEY, Michel BOURGEON, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, Patrick GRUNEISEN, Antoine MARTINELLO, Hervé MOINE, Gilles OUTREY, Gérard PELLOTIER, Michel PERRUSSEL, Marc SERTILLANGE et Christian VALET.

**Absents excusés :**

Mme Jocelyne JARCELLAT

MM. Michaël FAIVRE, Philippe JARCELLAT et Jean-Marie MARAUX

Docteur RAFINDRAKOTO Davida.

La réunion commence à 18h30 sous la présidence de Paulo DE BASTOS.

Le Président remercie tous les membres présents pour cette troisième réunion de l'année. Il excuse Jean-Marie MARAUX retenu par des obligations fédérales.

Plusieurs événements tragiques se sont malheureusement produits depuis la dernière réunion. Tout d'abord, la disparition de Michel DESBOIS, le président fédéral. Le CD39 a eu l'occasion de témoigner sa sympathie à la fédération et à sa famille lors des obsèques où Michel DEMOUGEOT représentait le CD39.

Quelques jours plus tard, il s'agissait de Jean-Marie TOURNIER, grand serviteur de la Ligue de Franche-Comté, du CD25 et au parcours sportif absolument remarquable. Jean BINDA a représenté le CD39 à ses obsèques.

Dans la foulée, c'est Mme Henriette MARCHAL, Présidente de Sellières qui disparaissait et Christian BOITET de Pont de Poitte.

Cet après-midi, on apprenait également le décès de Monsieur LESCALIER Jacky, frère et beau frère de Jocelyne et Philippe JARCELLAT.

Le CD39 s'est aussi associé à la fédération belge où un espoir jeune, Cyril VANGRIECKEN, âgé de 22 ans, était assassiné lors de l'attentat de Liège.

M. Jean BINDA informe le CD39 du décès de Jeanine BOSCH, épouse de Louis BOSCH, lui-même décédé, surnommé CASA.

Les membres présents observent quelques instants de recueillement.

Le Président remercie M. Christian VALET qui accueille le CD39 au chalet et remercie les deux bénévoles, MM. René GRUARDET et Jean-Paul OUDET qui s'occupent du barbecue.

Du côté sportif, les résultats aux championnats de France restent, pour l'instant, assez modestes sauf en triplète féminine où l'équipe de la Boule de Damparis s'est hissée en 16<sup>ème</sup> de finale. Bravo à elles, aux filles de Haute-Saône qui ont atteint les 8<sup>ème</sup> et aux filles de Côte d'Or qui se sont emparées du titre de championne de France.

Dernière minute : très beau résultat de Jérémy MARAUX qui s'incline en 8<sup>ème</sup> de finale de l'individuel.

Dans notre département, Poligny a fait le plein pour son régional et l'Etoile Jura a accueilli 70 triplètes pour son premier grand prix sur ses terres. Le national de Salins a affiché complet avec 280 doublettes et avec 130 équipes le lendemain avec son régional. Au moment de la rédaction de ce compte rendu, le régional d'Arinthod compte 53 d'équipes. C'est très peu et cela risque fortement de décourager les dirigeants du club. Michel PERRUSSEL, qui sera le délégué, leur posera la question et recueillera leurs intentions pour 2019.

Enfin le CD39 a parfaitement assuré l'organisation de la journée de CDC et CRC le 10 juin dernier. Remerciements à tous les bénévoles de toutes ces compétitions.

### **1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 mai 2018.**

En l'absence de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **2 : Bilan du CRC-CDC du 10 juin 2018**

Une journée dense qui s'est très bien passée. Les 98 terrains nécessaires ont obligé le CD39 à envisager l'utilisation des jeux intérieurs.

Les bénévoles, délégués et arbitres ont partagé un repas préparé par Dominique GISSAT.

#### **Bilan financier :**

Recettes :	1 759.59 €
Dépenses :	1 256.20 €
<b>Bénéfice :</b>	<b>506.39 €</b>

**Changements de délégués pour le Jura :** M. Jean BINDA, qualifié pour le championnat de France à Montauban au titre de la ligue, ne pourra donc pas assurer la délégation. C'est M. Patrick GRUNEISEN qui le remplacera avec l'équipe VULIN-SALOMON de l'ABJ.

Pour l'équipe de la DPC, PERRAUD-HAMARD, c'est M. Christian CHANIET qui remplacera M. Michel PERRUSSEL, indisponible à ce moment-là.

**Changement de délégué pour la Ligue :** M. Laurent DOLE sera le délégué de la 2<sup>ème</sup> équipe jurassienne (GAGLIARDI-GONCALVES). M. Michel CUISENIER (CD70) est le délégué de l'équipe BINDA.

M. Jérémy GAZZERA sera le délégué de Melle Cassandra GLAB : M. Michel CUISENIER accepte de céder sa place.

### **Point sur les délégations aux championnats de France écoulés :**

- **ALBERVILLE 73 :** Triplète Vétérans 9 et 10 juin 2018. Délégué Patrick CROTET  
Joueurs : PETETIN Patrick, LIMOGES Bernard, GLAB Christian de POLIGNY  
Excellente organisation. Un site merveilleux. Des bénévoles au top  
Résultat : Poule

- **PIERREFEU DU VAR 83** : Triplette Jeu Provençal, 15 au 17 juin 2018. Délégué Marc SERTILLANGE  
Joueurs : PROST BOUCLE Kévin, PROST BOUCLE Anthony, BUGNOT Benjamin.  
SAINT CLAUDE  
Bonne organisation. Beau site de compétition. Beaux terrains.  
Bon week-end. Bonne ambiance.  
L'équipe a manqué de point pour un provençal.  
Résultat : Poule
- **SAINTE FOY LA GRANDE 33** : Triplette Promotion, 23 et 24 juin 2018. Délégué Mouhamadou KANE.  
Joueurs : VESPA Bruno, PROTET Donat, BONIN Jérôme de l'US MOREZ  
Résultat : Poule
- **FIGEAC 46** : Triplette Féminin, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2018. Délégué Jean BINDA  
Joueuses : PLANTIN Corinne, VERSET Myriam, AUBRET Corinne. DAMPARIS  
Parfaite organisation. Hébergement sensationnel. Un très bon séjour avec une bonne entente.  
Les filles se sont bien défendues  
Résultat : 1/16<sup>ième</sup>

**DECISION DU CD 39 CONCERNANT LES FRAIS D'HEBERGEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE : SUPPRESSION du FORFAIT HÔTELIER ;**  
Désormais, les frais liés à l'hébergement des délégations aux championnats de France seront pris en charge par le CD 39 aux FRAIS REELS et directement réglés à l'hôtelier.  
**Vote :** Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0  
Décision adoptée à l'unanimité.

**3 : Compte-rendu de la rencontre avec la CCVA du 12 juin.** Ont participé à cette rencontre : Paulo DE BASTOS, Jean-Marie MARAUX, Yvette et Gilles OUTREY, Christian VALET

- Le total des travaux liés aux malfaçons avoisine les 56 000€ pris en charge par la CCVA.
- La découverte réside dans l'état des panneaux photovoltaïques

**Christian VALET** : « Avec l'accord de la CCVA, je suis monté sur le toit du boulodrome. J'ai découvert un endroit particulièrement encombré de débris végétaux et surtout constaté que les panneaux photovoltaïques avaient été grêlés, vraisemblablement en 2012 »

Suite à ce constat, la communauté de communes a dépêché l'entreprise d'insertion AGATE PAYSAGE pour qu'elle participe au nettoyage du toit du boulodrome sous la conduite d'un employé communautaire. Christian VALET et Jean-Paul OUDET du club de MONT SOUS VAUDREY ont participé activement à cette opération de nettoyage.

Les dommages causés par la grêle sur les panneaux photovoltaïques ont-ils une incidence sur leur rendement ? D'après la communauté de communes, leur rendement sur les deux dernières années n'a jamais été aussi bon avec 15 000 € de moyenne.

Le Président DE BASTOS a sollicité, par l'intermédiaire de Denis TROSSAT l'aide d'un professionnel des photovoltaïques afin qu'une expertise avertie soit effectuée. Cette expertise aura lieu le lundi 9 juillet 2018 à 18h00 et réalisée par monsieur FOISSEY licencié à PASSENANS PETANQUE. Christian VALET est chargé d'informer la communauté de communes de cette expertise et de récupérer les clés permettant l'accès à l'échelle de la toiture.

**Intervention d'un géomètre** : La communauté de communes a commis un géomètre afin que le terrain où est implanté le boulodrome soit correctement en cadastré. En effet le terrain actuel englobe celui sur lequel est bâtie la station d'épuration. Il convient donc de l'exclure. D'autre part, le petit bois qui se situe en fond de parcelle resterait notre propriété, ce qui nous offrirait la possibilité d'y aménager une aire ombragée avec des tables pour le pique-nique. La société 2F qui

est implantée à proximité du boulodrome, souhaite acheter une allée pour que leurs camions puissent accéder à leur entrepôt et pouvoir circuler et manœuvrer sans pour autant devoir empiéter sur notre propriété.

#### **4 : Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté**

- Demande de récompenses : date limite : le 10 juillet (le mail a été envoyé par Michel PERRUSSEL à tous les clubs)
- Demande de régionaux : date limite le 15 juillet : Mont sous Vaudrey et Salins ont transmis leur demande.
- Un cahier des charges a été réalisé pour préparer la saison 2019 (y compris les jeunes). Il sera finalisé en octobre.

#### **5: Point succinct sur les commissions.**

##### a) **Finances :**

- **Comptabilité Générale :** Les principales informations depuis la dernière réunion du 24/05 :

. Nous avons encaissé, le 08/06, la somme de 5 954,00 euros, soit 70% de la subvention obtenue auprès du Conseil Départemental (total : 8 505,00 euros). Les 30% restant nous seront versés en fin d'année.

. 4 clubs ont repris quelques licences, pour un montant de 897,00 euros.

. Championnats de France 2018 :

- une facture de tenues a été réglée : 2 047,50 euros
- 6 délégations ont été réglées : 7 282,60 euros

##### Situation à ce jour :

Comptes :	CC	14 267,92
	Livret	76 165,04
	Cpte chpt Fr	228,44
	Caisse d'Epargne	466,50
	Caisse Espèces	69,84
	<b>Total</b>	<b>91 197,74</b>

- **Comptabilité du boulodrome :**

Comptes :	CC	3 116,28
	Livret A	33 260,86
Caisse Espèces	278,73	
	<b>Total</b>	<b>36 655,87</b>

- **Licences 2018 :**

A ce jour : 1568 licences soit 93.78 % des 1672 licences établies en 2017.

- 1424 licenciés séniors
- 144 licenciés jeunes

**Point sur la trésorerie des licences :** 71 465 € ont été réglés à ce jour dont 91.00 € de trop perçus par FONCINE LE HAUT et 8.00 € par le club de JEANRENAUD. Il reste à encaisser la somme 3 262.00 €. Antoine MARTINELLO est chargé d'envoyer un mail de rappel aux clubs qui doivent plus de 100 € au CD 39.

**b) Arbitrage : RAPPEL**

**Certificat Médical : Arbitre départemental, régional, national, européen ou international de plus de 65 ans dans l'année devra fournir un certificat médical d'aptitude.**

Il doit en faire la demande par courrier ou par mail :

- Pour l'arbitre départemental au Président du comité Départemental,
- Pour l'arbitre régional au Président de la Région,
- Pour l'arbitre nationaleuropéen ou international au Président de la CNA, avant le **30 septembre de l'année en cours.**

Il recevra le formulaire de la FFPJP par l'instance compétente, qu'il devra faire remplir lors d'une visite médicale par un médecin du sport ou son médecin traitant.

Ce formulaire sera composé de deux volets :

- le premier réservé au « médical » est rempli par le médecin et conservé par l'arbitre.
- Le deuxième volet qui est un certificat d'aptitude à la pratique de l'arbitrage est rempli par le médecin. L'arbitre le transmettra à son comité départemental qui en informera l'instance concernée par le grade de l'arbitre.

En cas de contestation, soit par l'arbitre, soit par le président du Comité départemental, régional ou Fédéral, il pourra être fait appel de cette décision auprès du médecin de la FFPJP qui réunira la commission médicale pour statuer en dernier ressort.

Patrick GRUNEISEN et Michel PERRUSSEL signalent qu'il est encore très difficile de faire respecter les principes fondamentaux de la réglementation tels que l'interdiction du port des chaussures ajourées type sandales, tong, nus pieds et/ou celui du marcel, la cigarette sur les jeux et parfois l'usage du téléphone. Ces interdictions devraient être éradiquées depuis longtemps si tous les arbitres sans exception veillaient à les faire respecter... Ce qui hélas n'est pas le cas actuellement... L'arbitre faisant le plus souvent fonction exclusive de mesureur de points.

Alors que le Jura est parmi les départements le mieux pourvu en nombre d'arbitres, seuls quelques uns officient régulièrement. On constate un manque de participation des jeunes arbitres qui n'ont pas voulu s'investir au niveau des arbitrages des championnats, par manque de disponibilité ont-ils déclaré, mais pour autant on les retrouve comme joueurs ces jours-là !

**c) Jeunes : Tous les comptes rendus de réunions ainsi que les résultats et l'activité en général de la commission « JEUNES » sont en lignes sur le site du CD 39.**

**Quelques points importants évoqués au cours de la réunion par Michel BOURGEON :**

**Point sur l'organisation des championnats du Jura :**

Les championnats se sont bien déroulés avec une participation en hausse (98 jeunes en tête à tête, 98 également en doublette et 96 lors du qualificatif triplete). Seul bémol, les personnes qui se désistent au dernier moment occasionnant des difficultés pour tenir les tables de marque et assurer l'arbitrage.

Félicitations au président du club de Clairvaux et à tous ses bénévoles pour l'excellente organisation du championnat triplètes qualificatif au championnat de France. De nombreuses personnes se sont déplacées pour encourager nos jeunes. (Résultats compte rendu CD39).

Equipes qualifiées pour le championnat de France à CAEN les 25 & 26 août 2018  
Championnes du JURA :

MINIME : Mathieu Romane/Gallot Marius (Champvans) – Vergoby Dylan (Champagnole)

Délégué (éducateur 1<sup>er</sup> degré) : Bourgeon Michel

CADET : Bourgeon Estelle/Michaud Nathan/Papin Alexis (Champvans)

Déléguée (éducatrice 1<sup>er</sup> degré) : Bourgeon Laurence

JUNIOR : Decouteix Lucas/Gandroz Charly/Putin Tom (Sportivement Pétanque)

Délégué (éducateur 1<sup>er</sup> degré) : Janod Nicolas

### **Point sur le championnat des clubs :**

Les rencontres prévues dans les clubs posent problèmes à certains responsables d'école de pétanque pour trouver des dates. Ce qui entraîne des forfaits ou empêche leur participation. Pour 2019, il faudra débattre sur un retour à un championnat se déroulant sur 1 ou 2 journées, dates à définir en fin de saison 2018.

#### Classement BENJAMINS/MINIMES 2018

1. Moirans : 3 victoires (9 points)
2. Champvans : 1 victoire – 1 nul – 1 défaite (6 points) -7
3. Champagnole : 1 victoire – 1 nul – 1 défaite (6 points) -8
4. Mont-sous-Vaudrey : 2 défaites – 1 forfait (2 points)

#### Classement CADETS/JUNIORS 2018

1. Sportivement Pétanque : 3 victoires (9 points)
2. Moirans : 1 victoire – 1 nul – 1 défaite (6 points) +20
3. Champvans : 1 victoire – 1 nul – 1 défaite (6 points) -7
4. Mont-sous-Vaudrey : 2 défaites – 1 forfait (2 points)

**Moirans en B/M et Sportivement Pétanque en C/J sont qualifiées pour la Finale CRC Franche-Comté le dimanche 14 octobre 2018 à ARC-LES-GRAY (CD70)**

### **Sélections départementales**

Prévues initialement le 20 mai 2018, celles-ci ont dû être annulées faute de préparation et de coordination. Il faut impérativement qu'elles se tiennent courant septembre (voir compte rendu 01/02/2018). Les sélections régionales se dérouleront (date et lieu à définir) suivies des sélections de zone les 20 & 21 octobre 2018 à AUTUN (CD71). (voir annexe 1).

### **Manifestations en prévision (journées, concours, ....)**

(Voir compte rendu 01/02/2018 pour les journées). Dates à trouver.

**Concours** : Lors de cette réunion, il est décidé d'organiser le samedi 8 septembre à BRIOD début 10h00 un concours jeunes ouvert à toutes les catégories. Les équipes seront formées à la mêlée (formule selon le nombre d'inscrits). Concours convivial dans le but de faire participer aussi les clubs qui ont peu d'effectif jeunes.

Inscriptions à l'avance par catégorie jusqu'au 3 septembre 2018 à Michel Bourgeon par mail : [petanquechampvans@orange.fr](mailto:petanquechampvans@orange.fr)

### **Divers**

Une finale départementale du championnat des clubs (une rencontre entre les 2 premiers en B/M et en C/J) proposée par Mr Nicolas Janod était une idée intéressante. Elle n'a pas été retenue par le comité départemental, la participation de seulement 4 équipes lors de ces championnats ne nécessitant pas cette organisation.

Les formations championnes départementales seront récompensées lors de la journée des champions (lieu Mont-sous-Vaudrey ? date à définir).

## COMMISSION JEUNES BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Mise en place du championnat de ligue triplettes Bourgogne/Franche-Comté 2019

### Formule :

6 poules de 6 équipes soit 36 équipes par catégorie. Système championnat de France. 5 matchs en poules. Les 12 formations qui sortiront des 6 groupes joueront une partie après poules qualificatives directes pour le France. Soit 6 parties pour décrocher le sésame. Seul point noir dans cette formule, le championnat prend fin après cette partie (Temps et intérêt).

### Mode de qualification :

Les départements qualifieront lors de leurs championnats les demi-finalistes catégorie Benjamins/Minimes/Cadets/Juniors. Soit 8 comités x 4 équipes = 32 équipes + 4 autres qui seront qualifiées au prorata du nombre d'équipes engagées lors du championnat départemental initial pour atteindre 36.

Si 1 ou plusieurs CD ne sont pas en possibilité de fournir 4 équipes le prorata se mettra également en place.

### **Championnat Bourgogne/Franche-Comté Doublettes et Têtes à Têtes**

Chaque comité qualifiera les champions et vice-champions uniquement.

Soit 8 départements x 2 équipes = 16 équipes.

4 poules de 4, ¼ Finale, ½ Finale, Finale

La commission Jeunes souhaite conserver l'ensemble des championnats (qualificatifs ou non au France) pour toutes les catégories.

### **Championnats Régionaux des clubs Bourgogne/Franche-Comté**

A ce jour, chaque entité possède une équipe qualifiée en B/M et une en C/J pour le France. La commission Jeunes décide de conserver la formule en place mais chaque territoire qualifiera les 2 premières équipes par catégorie de leur CRC, pour une finale Régionale Bourgogne/Franche-Comté à 4 où les équipes classées 1 et 2 par catégorie seront qualifiées pour le championnat de France des clubs.

Cette formule nous oblige une date supplémentaire pour la grande Finale CRC BFC.

### **Sélections**

**Chaque Entité conserve son mode de fonctionnement et continue d'envoyer ses sélectionnés en Zone.**

Chaque président de commission présente les actions et les manifestations organisées pour les jeunes dans leur département respectif. S'ensuit un débat intéressant, les meilleures actions seront discutées au cours des prochaines réunions pour une mise en place progressive et l'harmonisation de celles-ci.

### **Sélections Zone 7 : Détail complet de son organisation à lire sur le site du CD 39**

Cette année, les sélections de la zone 7 Bourgogne Franche-Comté auront lieu au boudrome Garibaldi les 20 et 21 octobre 2018, rue de Parpas 71400 Autun. L'accueil des participants se fera le samedi entre 11h et 12h et le stage commencera une fois le repas pris et se terminera le dimanche après le repas de midi. Un programme sera envoyé ultérieurement.

**d) Sportive :**

**Coupe de France** : le tirage du dernier tour départemental a été effectué et communiqué.

Clairvaux reçoit Mont sous Vaudrey	arbitre	Christian CANIOTTI
Damparis reçoit Carreau Champagnolais	arbitre	Michel PERRUSSEL
Saint Claude reçoit Poligny	arbitre	Robert BONTOUX
Orgelet reçoit PCHS	arbitre	Patrick GRUNEISEN

Marc SERTILLANGE propose que la 3<sup>ème</sup> journée soit organisée sur un seul site sous la responsabilité d'un club. Le Président étudie la proposition au point de vue fédéral mais pourquoi pas ? Seule contrainte : avoir 24 terrains réglementaires.

**Préparation du week-end de CDC des 15 et 16 septembre :**

**Samedi** : 14h, il faudra 58 terrains

Arbitres : MM. GRUNEISEN et ROUX

Déléguée : Mme Françoise GAUTHIER

Ateliers : MM. JARCELLAT et MOINE

Buvette : MM. Gilles OUTREY, Gérard PELLOTIER, François MICHEL

**Dimanche** : 9h, il faudra 58 terrains

Arbitres : MM. GRUNEISEN et ROUX

Délégué : M. DE BASTOS

Ateliers : MM. JARCELLAT et MOINE

Buvette : MM. Dominique BACHELEY, Gérard PELLOTIER, François MICHEL

**Pas de restauration prévue pour les joueurs par le CD39.**

**FINALE DU CDC VETERANS JURASSIEN** : Elle aura lieu au boulodrome régional de BANS/MONT SOUS VAUDREY le **27 septembre 2018 à 9h00**

Arbitre : M. Michel PERRUSSEL

Délégué : M. Patrick CROTET

Principe de qualification : 20 équipes réparties en 3 groupes donc le premier de chaque groupe sera retenu pour cette finale et le meilleur 2<sup>ème</sup> de tous les groupes. Tirage intégral. Le vainqueur sera qualifié pour le 2 octobre.

Emilie MARAUX transmettra les informations aux clubs concernés.

Restauration au Centre pour les 4 équipes, les organisateurs et l'arbitre.

**Préparation de la finale territoriale vétérans du 2 octobre.**

Trois comités de Franche-Comté organisent en 2019 un CDC Vétérans à 6 joueurs par équipes respectant ainsi le cahier des charges du CNC Vétérans : le Jura (20 équipes), le Territoire de Belfort (8 équipes) et le Doubs (35 équipes). A l'issue de ceux-ci 4 équipes (2 pour le CD25 et 1 pour le CD39 ainsi que pour le CD90) seront qualifiées pour la phase finale qui aura lieu à Mont sous Vaudrey le 2 octobre. Le tirage au sort intégral (les deux équipes du même CD pourront donc se rencontrer dès la première partie) des rencontres par élimination directe sera fait avant le début de celles-ci. L'après-midi, l'équipe vainqueur de la finale sera qualifiée pour la phase de regroupement national qui aura à Saint Chamond les 25 et 26 octobre.

Concernant les frais de déplacement et ceux d'hôtellerie pour l'équipe qualifiée, la dotation FFPJP est de 700 €. Le CD d'appartenance de cette équipe aura la possibilité ou non d'accorder un complément. Le CRBFC devra quant à lui statuer dans sa prochaine réunion sur une dotation éventuelle à chacune des deux équipes (une pour la BOURGOGNE et une pour la FRANCHE-COMTÉ) qui iront à SAINT CHAMOND en 2018.



Délégué : M. Marc SERTILLANGE

Arbitre : M. Michel PERRUSSEL

Buvette : MM. Patrick CROTET, Michel BOURGEON, Gilles et Mme Yvette OUTREY, Gérard PELLOTTIER

Restauration : Au Centre : environ 30 personnes à 15€ tout compris.

Mme Yvette OUTREY est chargée de contacter Le Restaurant du Centre à MONT SOUS VAUDREY pour prévoir la restauration de midi pour les équipes et les bénévoles.

## **6 : Questions diverses.**

- Concours de la DPC : le 4 novembre à Dole en doublette au jeu provençal.
- Concours du 15 août à COMMENAILLES : le Président demande que Françoise GAUTHIER ne soit pas dans l'organisation de ce concours compte tenu du concours officiel au calendrier de PASSENANS.
- Intervention d'Antoine MARTINELLO : Deux compétitions organisées dans un même lieu ou dans un lieu proche l'une de l'autre, l'une le samedi après midi à 14h00 et l'autre le dimanche à 9h00 sont concurrentielles et donc pénalisées par une baisse inévitable du nombre de participants.
- Une réunion est programmée le 17 juillet prochain à 14h00 entre le Comité Directeur du CD 39 et celui du club de MONT SOUS VAUDREY.
- Le Président remercie tous les membres pour leur investissement et il rappelle que, sans eux, il ne pourrait mener le CD39 tant les dossiers sont importants et lourds de charges.

Le Président lève la séance à 22 h00.

Le secrétaire Général  
Michel PERRUSSEL

Le Président du CD 39 FFPJP  
Paulo DE BASTOS